

COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE
COMMUNICATION DE M. HARRY ROST

M. Harry Rost a fait parvenir au Président de la
Commission la lettre suivante. *

Harry Rost
47, Misrahu B. Street
Tel Aviv Workshop.

Le Président
Commission spéciale des Nations Unies
Jérusalem.

Monsieur le Président,

J'ai appris que vous cherchez à connaître l'opinion de tous les habitants de ce pays, sur le problème de la Palestine. Voici la mienne. Je suis Juif, je ne suis membre d'aucune organisation en Palestine et je ne me sens tenu d'obéir aux ordres d'aucune d'entre elles. J'habite la Palestine depuis 1939, date à laquelle j'ai quitté l'Allemagne où mes parents et ma famille ont depuis péri dans des camps de concentration. Au cours de la guerre, j'ai servi pendant cinq ans dans une unité arabe, vivant avec les Arabes 24 heures par jour. Vous avez à résoudre un problème très délicat. La solution de ce problème ne peut être juste que si elle tient compte des intérêts juifs, arabes et britanniques. Les Juifs ont sur ce pays des droits qui leur viennent de l'Histoire; il faut tenir compte des Juifs pour la façon dont ils ont mis le pays en valeur, pour le nombre d'entre eux qui y habitent déjà et en raison du problème juif actuel, qui intéresse le monde entier. On ne pourrait contraindre les Arabes, qui possèdent une grande partie du Moyen-Orient, à quitter la Palestine ou à vivre sous la domination juive. L'Angleterre a en Palestine, où elle exerce son contrôle depuis la Déclaration Balfour, des intérêts vitaux, tant économiques que politiques. D'autre part, la présence d'une grande puissance est nécessaire à l'heure actuelle pour assurer le maintien de l'ordre et de la loi, car quelle que soit votre décision, les Arabes et les Juifs continueront, pendant bien longtemps encore, à s'opposer les uns aux autres. Vous devriez diviser le pays en une zone juive et une zone arabe, en maintenant peut-être temporairement sous tutelle britannique une zone importante mixte. Les zones juive et

arabe devraient se développer indépendamment en donnant chaque année aux Nations Unies un compte-rendu de leurs activités. Puisqu'on ne sait si la zone juive sera en mesure d'absorber tous les immigrants juifs éventuels, il vous appartiendra de stipuler que tel ou tel pays a également besoin d'immigrants et qu'il doit recevoir immédiatement un nombre déterminé d'immigrants juifs.

Je suis prêt, si vous le désirez, à venir déposer devant vous, mais seulement si cela est nécessaire; je vous prie toutefois de joindre la présente déclaration aux dépositions que vous allez étudier.

Je vous prie d'agréer, etc..

signé: Harry ROST
Tel Aviv, 21 juin 1947.
